

Règlement intérieur de l'école VTT



ADMISSION:

L'école est ouverte à tous les jeunes de 10 à 17 ans.

Lors de l'inscription, un dossier est remis aux parents ; ils doivent le retourner complété et signé le plus rapidement possible.

Ce dossier comprend : la fiche d'inscription, demande de licence et le document assurance, et l'autorisation parentale.

FONCTIONNEMENT

- a) L'école VTT est ouverte de 14h 30 à 17h/17h30, chaque mercredi toute l'année sauf durant les vacances scolaires et périodes hivernales (décembre à mars).
- b) L'encadrement des jeunes est assuré par des BEES ou des Moniteurs diplômés fédéraux de la FFC.
- c) Le lieu de départ et d'arrivée se fait sur le parking de Clairefontaine à Montélier ou au parking du stade Mistral à Guilhaud Granges.
- d) La formation dispensée comportera plusieurs spécialités : Trial, descente, XC, orientation, s'inscrivant dans une progression pratique conforme aux épreuves du TFJV.

SECURITE :

Chaque pratiquant doit venir avec son matériel en bon état, porter le casque, venir avec une tenue vestimentaire adaptée, nourriture et eau pour la séance.

Le code de la route est respecté en tout lieu.

- **Pendant les déplacements sur route ouverte vers les sites de pratique de VTT, l'organisation sur route se fait de la manière suivante : groupe de 12 maximum derrière le moniteur.**
- **Les jeunes sont tenus de rester derrière le moniteur, le déplacement du groupe en file indienne. Il faut laisser un espace entre chaque groupe permettant le rabattement d'un véhicule.**
- ≡ **Les jeunes doivent respecter le point d'arrêt en dehors de la chaussée à droite pour faire le point, attendre, réparer, ravitailler,....**
- ≡ **Les jeunes ne doivent en aucun cas dépasser le moniteur.**
- ≡ **Tout manquement à la discipline du groupe (inobservation des consignes du moniteur) peut être sanctionné par une exclusion temporaire et un rappel aux parents.**

Les parents doivent signaler au moniteur responsable de l'école tout changement concernant l'état de santé de leur enfant.

Les parents ont pris connaissance du règlement et donnent l'autorisation pour la pratique du VTT

Lu et approuvé, date et signatures :

Le jeune reconnaît avoir pris connaissance du règlement et **s'engage à le respecter.**

Signature du jeune :

**Autorisation Parentale
pour la pratique du VTT**



Je soussigné :parent de.....

l'autorise à pratiquer le VTT au sein de l'école du club VTT Ardbike Valence. J'ai également pris connaissance du règlement intérieur de l'école VTT, je reconnais l'autorité de l'encadrement en terme de sécurité routière et je confirme que mon enfant est apte a respecté le code de la route et les consignes de sécurité pendant les entrainements.

A..... Le.....

Signature :

Autorisation Parentale de retour à domicile seul

Je soussigné :parent de.....

autorise mon enfant à rentrer par ses propres moyens à notre domicile

à partir de l'heure de fin du cours définis par l'encadrement pour les séances se pratiquant sur la commune de

J'atteste que mon enfant est apte à circuler en vélo par ses propres moyens et je dégage le VTT Ardbike de toute responsabilité en cas d'accident après la fin des séances de l'école VTT.

A..... Le.....

Signature :